



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITEE

E/CONF.85/L.57 (Abstract)
17 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SIXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
New York, 25 août-3 septembre 1992
Point 12 e) de l'ordre du jour
provisoire*

ENSEIGNEMENT, PRATIQUE ET COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE
DE TOPONYMIE : ASSISTANCE TECHNIQUE

Assistance technique visant à élaborer des programmes
nationaux relatifs aux noms géographiques

Document présenté par le Groupe d'expert des Nations Unies
sur les noms géographiques**

Résumé

La normalisation des noms à l'échelon national implique qu'une autorité ou un mécanisme approuvé par le gouvernement du pays détermine et régularise les formes écrites les plus appropriées des noms géographiques et de leurs applications pratiques. Le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques vise à fournir des conseils à tous les pays désireux de créer des autorités toponymiques nationales, car ce faisant le Groupe renforce la normalisation internationale. Le bref document présenté énonce certaines mesures essentielles qui peuvent être prises pour mettre en route un programme de normalisation des noms avec l'aide d'un conseiller technique. Les questions suivantes sont brièvement abordées : définition de l'intérêt initial, évaluation de la situation, examen des questions avec le personnel de gestion local, et établissement de rapports et de documents de référence.

* E/CONF.85/1/Rev.1.

** Etabli par Helen Kerfoot, Secrétaire du Comité permanent canadien des noms géographiques.